

que. Il fera l'impossible pour rester au pouvoir, car il ne peut faire autrement, tant sa position est mauvaise. Pour la première fois, il a vu son budget rejeté.

Je demande aux députés de réfléchir froidement et raisonnablement sur les paroles du premier ministre à la télévision nationale, sur ses discours à la Chambre et sur ceux du ministre des Finances. Ils ont dit que leur défaite était un accident et qu'ils devaient trouver le moyen de réunir 475 millions de dollars. Telle est la déclaration que nous avons entendue, hier soir, à la télévision. On a rejeté, lundi soir, la politique fiscale du gouvernement. Or, celui-ci a maintenant l'incroyable toupet d'informer le public canadien et cette Chambre qu'il essaiera, malgré le rejet des mesures touchant l'impôt sur le revenu, de poursuivre et d'atteindre, en quelque sorte, ses objectifs initiaux.

Quand le président du Conseil privé (M. Gordon) était ministre des Finances, son budget de 1963 a été rejeté par les milieux d'affaires, par le Parlement et ensuite par ses collègues. Ceux-ci étaient les derniers à le savoir. Cette situation me rappelle une annonce commerciale télévisée: «Même ses meilleurs amis ne le lui diraient pas». Cependant, le rejet du budget n'a pas empêché, on s'en souvient, le maintien du ministre. Ainsi, dès son entrée en fonction, ce gouvernement a prouvé son aptitude à façonner l'histoire constitutionnelle. Si cela se passait à Westminster, monsieur l'Orateur, le ministre serait immédiatement fini. C'est ainsi qu'il devrait en être ici, quelle que soit la norme employée. On devrait agir ainsi avec ce ministre des Finances. On a rejeté et condamné sa politique en termes catégoriques. Il ne lui reste donc qu'une seule possibilité conforme à la constitution.

L'ancien ministre des Finances a été chassé par le Conseil privé pour une bonne part à cause de sa ferme opposition à la famille Rockefeller et à la Banque Mercantile. Son successeur était plus conciliant. Le gouvernement tente encore une fois de refaire la constitution. Les fondements mêmes de sa politique budgétaire, rattachée à une surtaxe de 5 p. 100, ont été rejetés, mais il insiste pour conserver le pouvoir.

M. Woolliams: Et pour percevoir la surtaxe.

M. Nielsen: En effet. Un mot maintenant à propos de l'illégalité de cet impôt. Voici ce que dit Dicey à la page 447 de son ouvrage:

Par ailleurs, même si le gros des impôts était encore versé au Trésor, une grande partie des recettes cesseraient d'être légalement dues et ne pourraient être légalement perçues...

[M. Nielsen.]

• (4.20 p.m.)

C'est la conséquence du rejet d'une mesure fiscale.

... tandis que tout fonctionnaire ayant agi comme percepteur s'exposerait à être poursuivi personnellement. Toutefois, la part des recettes perçues ne pourrait légalement servir aux fins du gouvernement. Si le ministère gardait les recettes, il pourrait difficilement ne pas enfreindre des lois particulières qui prévoient des poursuites en justice.

Dacey explique ensuite en détail le caractère illégal d'un impôt proposé, une fois la mesure rejetée. Je soutiens que l'impôt est illégal depuis le début de l'année et que le gouvernement, s'il tente d'en appliquer les produits d'une manière quelconque, commet un acte illégal et tout fonctionnaire qui aide et encourage l'utilisation abusive de ces recettes est, lui aussi, responsable devant la loi.

Quand on songe à la situation dans laquelle il se trouve, on ne peut s'empêcher de comparer le gouvernement à cet animal qui se cramponne à une seule position, à l'envers, le bradype. Cet animal, à l'instar du gouvernement actuel, préfère la position renversée et son instinct—comme le gouvernement encore—le porte à s'agripper à des bouts de branche. Voilà bien le gouvernement Pearson. Il s'agrippe, il continue de s'agrippe et il ne produit rien. Il sera maintenant contraint, toutefois, de se procurer de quelque façon 475 millions de dollars environ pour satisfaire ses penchants désordonnés et extravagants qui l'entraînent à faire des dépenses.

Laissant de côté l'aspect constitutionnel pour le moment—car il n'y a pas moyen, je suppose, de contraindre un locataire insupportable d'évacuer les lieux après l'expiration de son bail—je suis convaincu que le Parlement a vécu sa plus belle heure, l'autre soir, lorsqu'il a déclaré à ce gouvernement prodigue qu'il ne consentirait pas à imposer aux Canadiens cette hausse d'impôt tout à fait inutile de 5 p. 100. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) a précisé clairement et succinctement la position de son parti. Il y a bien des contrastes, ce me semble, entre lui et le premier ministre. Le discours prononcé vendredi dernier par mon honorable ami de l'opposition était positif, sincère et véridique. (*Applaudissements*)

Lorsque la Chambre a pris lundi soir l'attitude que l'on sait, elle s'exprimait en tant qu'institution représentant le peuple. Elle avait le droit d'agir comme elle l'a fait. Elle parlait au nom de tous les Canadiens. Elle a dit au gouvernement: La route s'arrête là. Tenter de défaire maintenant, par des moyens indirects, ce que le gouvernement n'ose pas faire directement est le comble de l'irresponsabilité.